

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

3^{ème} REUNION DE 2009

Séance du 26 juin 2009

CG 09/3^{ème}/I-02

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée, le Compte Administratif du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille pour 2008, approuvé par la commission de surveillance, et faisant apparaître un excédent de 165 562,12 €.

Cet excédent global de clôture se décompose ainsi qu'il suit :

A - SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	71 705,97 €
Excédent 2007	102 684,96 €
Dépenses	53 367,46 €
Excédent	121 023,47 €

B - SECTION D'EXPLOITATION

Recettes	1 357 774,52 €
Excédents antérieurs reportés.....	108 526,11 €
Dépenses	1 421 671,98 €
Excédent	44 628,65 €

L'excédent d'investissement de **121 023,47 €** est repris intégralement dans le projet de décision modificative n° 1 de 2009, qui vous est soumis dans un autre rapport.

L'excédent de fonctionnement de **44 628,65 €** sera repris dans le budget prévisionnel 2010, en atténuation des dépenses d'exploitation.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le Compte Administratif 2008 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le compte administratif 2008 du centre départemental de l'enfance et de la famille, lequel fait apparaître un excédent de 165 562,12 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,